



Projets d'Accompagnements et d'Interventions
pour l'Inclusion en Réseau

Madame, Monsieur
Chers ami(es), chers parents...

Autisme Ariège est une association créée en 2009 à l'initiative de parents, amis et professionnels concernés par les troubles du spectre autistique.

L'association dont l'action militante reste inchangée depuis 2009, a élargi ses actions de façon considérable depuis sa création en développant et en proposant :

- de l'écoute et du soutien aux familles ainsi qu'un accompagnement dans les démarches administratives,
- des formations et des groupes de paroles à l'intention des aidants et des professionnels, la création de partenariats avec les centres d'accueil et de loisirs, les clubs sportifs, les établissements scolaires, le milieu professionnel...
- en mobilisant les pouvoirs publics aux besoins spécifiques de la personne avec autisme,
- Ainsi qu'une action innovante : la constitution et l'animation d'un réseau de professionnels qualifiés pour l'accompagnement des personnes avec autisme : le réseau PAIIR (Projets d'Accompagnements et d'Interventions pour l'Inclusion en Réseau)

Notre association a besoin de votre appui et de votre soutien pour être entendus et défendre vos droits ainsi que ceux de vos enfants; le travail mené depuis des années auprès des pouvoirs publics commence à porter ses fruits nous devons poursuivre ces actions ! Nous faisons donc appel à vous, car tout cela ne pourra se faire sans votre présence, vos adhésions, vos dons...

Merci d'être à nos côtés en nous soutenant !!

La présidente d'Autisme Ariège,
Corinne Poplineau

✂.....

BULLETIN D'ADHÉSION 2022

NOM - Prénom :

Adresse :

Téléphone : E-mail :.....

Adhésion de 30 € à l'association Autisme Ariège

Don éventuel :.....€

Par chèque libellé à l'ordre d'AUTISME ARIEGE

Par virement bancaire :

Titulaire du compte : Autisme Ariège

Code Banque

Code guichet

N°compte

Clé

13135

00080

08001790987

16

IBAN : FR76 1313 5000 8008 0017 9098 716

Les dons effectués à des associations d'intérêt général et à des associations reconnues d'utilité publique entraînent une réduction d'impôt égale à 66 % dans la limite de 20 % du revenu imposable. Vous recevrez un reçu fiscal